

2010/

## Adhésion à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu n° 2010/99 en date du 18 septembre 2010 ;

### Exposé :

L'Association de mutualisation d'une plate-forme dématérialisée de gestion des marchés publics en Aquitaine dénommée « Marchés Publics d'Aquitaine » a pour objet de :

- permettre de déployer et de mutualiser une plate-forme commune de gestion des procédures de passation des marchés publics ;
- mettre à disposition des adhérents un espace de gestion dématérialisé autonome de leurs procédures de gestion et de passation des marchés publics ;
- définir de manière partenariale le périmètre de la solution logicielle et les développements techniques et fonctionnels nécessaires à l'amélioration des services offerts par l'outil mutualisé ;
- assurer l'information des adhérents sur les services de la plate-forme, et proposer le cas échéant l'organisation de formations à l'utilisation de la solution logicielle

Elle a été créée le 8 juillet 2008, par la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Mairie de Floirac.

La CCM y a adhéré pour ses besoins de passation de marchés publics dès 2008. Cette plate-forme donnant toute satisfaction quant aux procédures de publicité, aux collectes des offres et aux obligations de dématérialisation, il est proposé aux communes membres de la CCM et aux syndicats intercommunaux ayant leur siège sur la CCM de rejoindre cette plate-forme.

### **Le Conseil est appelé à :**

- Autoriser l'adhésion à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2011,
- Dire que les frais seront pris en charge par la Communauté de Communes de Montesquieu pour le compte des communes et syndicats intercommunaux membres de son territoire.